

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 11 décembre 2017 à 21h15 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Madame Maryline Gagnon, Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin, et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Tous ont renoncé à l'avis de convocation

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

### **11089-12-17 – Programme de soutien à des projets de garde pendant la période estivale**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à des projets de garde pendant la période estivale;

Proposé par : Mme Maryline Gagnon

Appuyé par : M. Johnny Izzi

ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise Mme Suzanne Chartrand, secrétaire- adjointe à signer le formulaire de demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à des projets de garde pendant la période estivale pour le projet d'offres d'activités sportives et culturelles aux enfants du camp de jour tel que décrit sur le formulaire de demande de soutien déposé le 8 décembre 2017. Que Mme Chartrand soit également nommée à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **11090-12-17 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : Mme Maryline Gagnon

Appuyé par : M. Johnny Izzi

ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 11 décembre 2017 soit levée à 21h25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Jacques Landry  
MAIRE

---

Diane Bégin  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.